

La **CARPE ASIATIQUE...**
«...prenez **GARDE** à
L'ENVAHISSEUR»

Ce qu'il faut savoir sur la carpe asiatique



carpe de roseau

<http://ici-radio-canada.ca>

COMITÉ ZIP DES SEIGNEURIES

QUESTION 1

Qu'est-ce qu'une carpe asiatique ?

La désignation « carpe asiatique » regroupe 4 espèces :

1. La **CARPE DE ROSEAU**
2. La **CARPE ARGENTÉE**
3. La **CARPE À GROSSE TÊTE**
4. La **CARPE NOIRE**

Ces carpes, qui possèdent des modes de vie complémentaires, ont plusieurs caractéristiques biologiques en commun :

- ▶ Une vitesse de croissance très rapide (certaines carpes peuvent mesurer **40 cm** et peser **1 kg à 3 mois**) ce qui mène à une taille impressionnante à l'âge adulte;
- ▶ Une grande espérance de vie : elles peuvent vivre jusqu'à **30 ans**;
- ▶ Un taux de reproduction exceptionnel : une carpe asiatique de **20 kilos** peut produire **2 millions d'œufs**. En comparaison, une femelle doré pond environ **50 000 œufs**;
- ▶ Une migration qui peut atteindre **1 000 km**.

Les carpes asiatiques se nourrissent de façon différente : la **carpe de roseau** est dite herbivore, c'est-à-dire qu'elle se nourrit de la végétation qui se trouve sous l'eau. En déracinant les herbiers aquatiques, elle remet dans l'eau de petits organismes appelés des planctons qui vont être mangés par la **carpe argentée** et la **carpe à grosse tête**. Ces deux carpes sont des filtreurs, c'est-à-dire qu'elles vont absorber l'eau pour la filtrer et retenir seulement les planctons. La **carpe noire** est une espèce qui se nourrit de mollusques, comme des moules, et de gastéropodes, par exemple des escargots.

ATTENTION !!! Il est important de ne pas confondre les quatre carpes asiatiques avec des espèces de poisson présentes dans le fleuve !



Les 4 carpes asiatiques

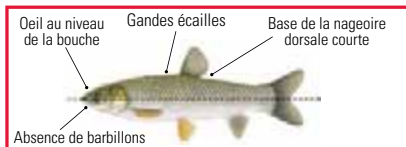


Illustration : © Joseph R. Tomelleri

CARPE DE ROSEAU

Ctenopharyngodon idella

Taille : 50 à 90 cm. Peut atteindre 1,3 m et peser près de 50 kg.

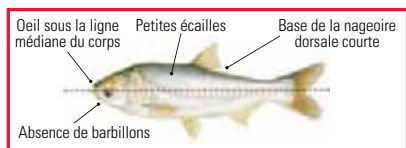


Illustration : © Joseph R. Tomelleri

CARPE ARGENTÉE

Hypophthalmichthys molitrix

Taille : 40 à 70 cm. Peut atteindre 1,2 m et peser 40 kg.

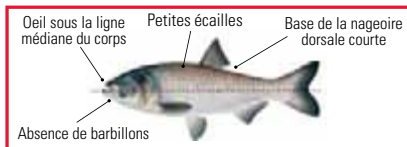


Illustration : © Joseph R. Tomelleri

CARPE À GROSSE TÊTE

Hypophthalmichthys nobilis

Taille : 40 à 70 cm. Peut atteindre 1,4 m et peser près de 40 kg.

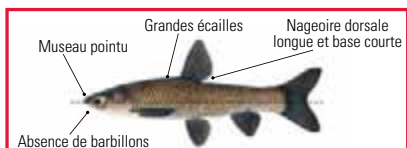


Illustration : © Joseph R. Tomelleri

CARPE NOIRE

Mylopharyngodon piceus

Taille : 60 à 120 cm. Peut dépasser 2 m et peser plus de 80 kg.

NE PAS CONFONDRE AVEC LES CARPES ASIATIQUES

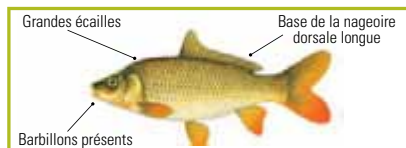


Illustration : © Joseph R. Tomelleri

CARPE COMMUNE (carpe allemande)

Cyprinus carpio

Taille : 50 à 60 cm. Peut atteindre 1 m et peser 40 kg. Présente au Québec depuis près de 100 ans.



Illustration : Aquarium du Québec

QUITOUCHE

Semotilus corpolaris

Taille : 15 à 30 cm. Peut atteindre 38 cm et peser 0,7 kg. Espèce indigène commune dans le bassin du fleuve Saint-Laurent.



Illustration : Réal Gauthier

CHEVALIER CUIVRÉ

Moxostoma hubbsi

Taille : 38 à 46 cm. Peut atteindre 70 cm et peser 6 kg. Le Québec est le seul endroit au monde où existe cette espèce. Désigné « menacé » selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Gouvernement du Québec.

QUESTION 2

Quelle est l'origine des carpes asiatiques ?

Les carpes asiatiques viennent des grands fleuves d'Asie et de Russie : elles se répartissent du nord du Vietnam au sud de la Sibérie. Elles sont capables de survivre dans une grande variété de climats et sont très tolérantes aux changements de température de l'eau. Elles ne sont pas dérangées par les températures froides ni par la présence de glace.

QUESTION 3

Peut-on les pêcher facilement ?

Les carpes asiatiques se nourrissent exclusivement de végétaux aquatiques (herbiers), de planctons ou de mollusques (moule) ou gastéropodes (escargot), elles ne sont pas attirées par les appâts accrochés aux hameçons des pêcheurs. Il y a donc peu de chance pour un pêcheur de retrouver une carpe asiatique au bout de sa canne à pêche.

QUESTION 4

Comment les carpes ont-elles été introduites en Amérique du Nord ? Sont-elles arrivées au Québec ?

Les carpes asiatiques ont d'abord été introduites aux États-Unis par des pisciculteurs (éleveurs de poisson) dans les années 1960-1970. Le but de cette introduction était de contrôler et de diminuer les algues, les escargots et les parasites dans les bassins d'élevage comme cela se fait en Asie (continent d'origine des carpes asiatiques). Cependant, en 1993, les carpes asiatiques se sont échappées des bassins d'élevage lors de fortes inondations et ont nagé librement dans le fleuve Mississippi et dans les canaux créés par les hommes.

Aujourd'hui, la **carpe argentée** et la **carpe à grosse tête** ne sont qu'à seulement quelques kilomètres des Grands Lacs, région déjà colonisée par la **carpe de roseau**.



QUESTION 4 (suite)

Au Québec, le MFFP (Ministère de la Faune, de la Flore et des Parcs) a confirmé officiellement, à l'aide d'échantillon d'ADN, la présence de la **carpe de roseau** dans le fleuve Saint-Laurent et dans quelques-uns de ses tributaires, la rivière Richelieu et la rivière Saint-François, en 2017. Un spécimen record de carpe de roseau, une femelle de 1,26 m et de 29 kilos, a été pêché en mai 2016 à Contrecoeur par un pêcheur commercial.

Le pêcheur Pierre Thériault et sa prise du 27 mai 2016



© <http://ici.radio-canada.ca>

QUESTION 5

Par quels vecteurs/moyens la carpe asiatique peut-elle être introduite ?

La carpe asiatique peut être introduite de plusieurs façons :

► Naturellement

Grâce aux connexions naturelles et artificielles entre les différentes rivières et les cours d'eau. Les carpes asiatiques ont pu nager dans des canaux qui ont été creusés dans la région de Chicago, le seul lien maritime entre le fleuve Mississippi et les Grands Lacs. Ce lien est actuellement protégé par une barrière électrique. Les carpes asiatiques ont aussi pu profiter de grandes inondations qui créent des passages entre les milieux humides.

► Utilisation de poissons-appâts vivants

Lorsqu'elles sont jeunes, les carpes asiatiques sont souvent confondues avec d'autres poissons utilisés pour la pêche aux poissons-appâts.



NOTE: les couleurs peuvent différer selon la saison et l'habitat

QUESTION 5 (suite)

► Commerce de spécimens vivants

Les poissons vivants achetés peuvent être relâchés dans nos eaux pour plusieurs raisons. Par exemple, des acheteurs peuvent ne plus vouloir de l'animal lorsqu'il devient trop gros. Ils vont donc l'amener dans un cours d'eau, permettant son introduction dans le milieu.

► Transport maritime

Les bateaux commerciaux régulent leur profondeur dans l'eau en remplissant leur cale avec de l'eau. Cette dernière, puisée au départ du navire, est vidée à destination lors du chargement de la cargaison. Cependant, les plantes, les œufs, les mollusques ou les animaux du milieu de départ se trouvant dans cette eau se retrouvent relâchés dans le nouveau milieu et peuvent le coloniser. Une nouvelle réglementation dans le transport maritime a été mise en place afin de limiter cette porte d'entrée. Les bateaux internationaux arrivant à des ports canadiens ont l'obligation d'avoir dans leurs cales seulement de l'eau salée. Les organismes présents, même s'ils sont relâchés, ne pourront pas survivre dans les eaux douces. Ce moyen est incertain pour la carpe asiatique.

QUESTION 6

Les carpes asiatiques sont-elles un danger pour le fleuve Saint-Laurent et les rivières du Québec ?

La présence des carpes asiatiques a de nombreuses conséquences et est à l'origine de nombreux dommages.

► **Dommages économiques** : la présence de la carpe asiatique est responsable de l'effondrement de l'offre de pêche. L'établissement des carpes asiatiques dans la région des Grands Lacs causerait des pertes de plusieurs milliards de dollars en retombées (pêche sportive, de subsistance et commerciales, navigation de plaisance, tourisme et problèmes sanitaires). La **carpe argentée** et la **carpe à grosse tête** peuvent aussi endommager les engins et les filets de pêche en raison de leur taille importante, de la densité des bancs de poissons et de leur mouvement vigoureux.

► **Dommages écologiques** : par leur régime herbivore, les carpes asiatiques peuvent fortement endommager l'habitat du poisson, perturber le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et nuire à la qualité de l'eau. Elles causent des dommages importants aux herbiers aquatiques, milieux dont dépendent de nombreux poissons indigènes pour l'alimentation et la reproduction, et rendent l'eau plus opaque en

QUESTION 6 (suite)

fouillant le fond à la recherche de nourriture. Par leur croissance rapide, les carpes asiatiques deviennent rapidement hors de danger face aux prédateurs. À certains endroits, les carpes asiatiques représentent 90 % de la biomasse animale. La **carpe de roseau** peut consommer chaque jour jusqu'à 40 % de son poids. Les carpes asiatiques ne possèdent aucun prédateur naturel une fois adulte.

► **Dommages sociétaux** : des risques de blessures graves sont associés à la carpe argentée, qui peut atteindre 40 kg et sauter jusqu'à 3 m hors de l'eau lorsqu'elle est excitée par un bruit comme un moteur d'embarcation. La présence des carpes asiatiques affecte négativement les activités récréotouristiques et de villégiature.

L'historique de colonisation démontre que l'implantation de la **carpe de roseau** facilite l'implantation des trois autres espèces de carpes.



QUESTION 7

Que faire si l'on aperçoit un poisson que l'on pense être une carpe asiatique ?

1. Identifier l'espèce avec l'aide des livres d'identification, du dépliant d'identification du MFFP et de ce guide pratique.
2. Prendre des photographies du poisson et de ses caractéristiques. Il est important d'avoir différents points de vue et d'utiliser des repères visuels (pièces de monnaie, porte-clés...) pour la taille des nageoires, des barbillons, des écailles et de la bouche.
3. Noter la date, l'heure et le lieu (les coordonnées GPS si possible). Pour aider aux recherches, il est utile de faire une description du lieu, de donner le contexte de l'observation et l'état du poisson (vivant, mort ou moribond).
4. Signaler les observations au MFFP au 1-877-346-6763 ou sur **carpesasiatiques.gouv.qc.ca**

QUESTION 8

Que faire afin d'éviter la propagation des carpes asiatiques ?

Il est important d'apprendre à reconnaître les carpes asiatiques afin de ne pas les confondre avec les autres espèces de poissons et de prendre conscience que certaines activités humaines peuvent augmenter les risques d'introduction et de propagation des carpes.

Il est préférable de ne jamais acheter, ensemençer ou garder en captivité des carpes asiatiques vivantes, même dans un bassin. Au Québec, avoir une carpe asiatique vivante en sa possession ou l'utiliser comme appât est illégal.

Aussi, on peut limiter la propagation des carpes asiatiques en signalant ce que l'on sait sur l'importation, le relâchement, la distribution ou la vente illégale de carpes asiatiques vivantes à SOS Braconnage au 1-800-463-2191 ou au centralesos@mff.gouv.qc.ca.

Enfin, lors des activités de pêche et de loisir, il est important d'appliquer avec soin les méthodes de prévention et de contrôle afin de prévenir la propagation des espèces aquatiques envahissantes : inspection visuelle, vidange de l'eau, nettoyage et séchage.

FIN

